



**LPA**

**LA PRÉVOYANCE DES AVOCATS**

**LA PARENTALITE  
DE L'AVOCAT(e) NON-SALARIE(E)**

# Déclaration de grossesse

## 1. Constat médical de la grossesse

## 2. Déclaration de la grossesse :

- **À la CPAM et la CAF**
  - . par le médecin ou la sage-femme dès le 1<sup>er</sup> examen prénatal via la télétransmission avec la SS
  - . par l'avocat
  - . à faire dans les 3 mois

C'est simple et rapide : **vous n'avez plus de formulaire à compléter ni de courrier à envoyer**, et la déclaration de votre grossesse est enregistrée immédiatement dans votre caisse d'Assurance Maladie et votre Caf.

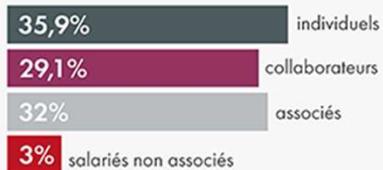


## Soyez responsable!

**Anticipez vos absences** (maladie, parentalité...)

### EXERCICE PROFESSIONNEL

Exercice à **97 %** libéral



Source : DACS (2022)

**57,5%**  
de femmes  
dans la profession

Source : Ministère de la justice – DACS (2023)



**2/3**  
des entrées dans  
la profession sont  
**des femmes**

Source : dernier rapport d'activité CNBF (2022)

- choisir un confrère de confiance (Clé RPVA, suppléance...)
- prévoir les dates d'audience (maternité, paternité, adoption)
- prévenir la clientèle

# Le Congé Maternité



## 1. Durée : quel que soit le statut (collaboratrice, individuel ou associé)

- ❖ Premier ou deuxième enfant : 16 semaines (6 + 10 semaines)
- ❖ Troisième enfant : 26 semaines (8 + 18 semaines)
- ❖ Jumeaux : 34 semaines (12 + 22 semaines)
- ❖ Triplés ou plus : 46 semaines (24 + 22 semaines)

## 2. Prestations :



- ❖ IJ versées par la CPAM (condition de durée d'affiliation de 6 mois et de durée d'arrêt de travail minimum avant l'accouchement) = **64,52 €** par jour + Allocation Forfaitaire repos maternel = **3 952 €** (1 962,50 € X 2)
- ❖ Forfait Accouchement LPA de **1 470 €** versé à la naissance
- ❖ Exonération partielle des cotisations CNBF de la retraite de base (en principe le trimestre au cours duquel l'avocate accouche)

# Le Congé Maternité



## LES DEMARCHES

### 1. Pour les prestations Sécurité Sociale

Lors des visites auprès du professionnel de santé avec la télétransmission, le déclenchement des prestations est automatique

### 2. Pour le forfait accouchement LPA

Délai de déclaration de la naissance = **2 mois** à compter de la date d'accouchement.

Remplir et retourner le formulaire téléchargeable sur le site LPA : <http://www.laprevoyance.org>

**uniquement et directement** à :

Par mail : [lpa.presta.prev@generation.fr](mailto:lpa.presta.prev@generation.fr)

- Par courrier : La Prévoyance des Avocats – Génération - 29080 QUIMPER cedex 09

Accompagné des pièces suivantes :

- Copie de la pièce d'identité valide de l'avocate
- RIB
- Pour l'avocate ayant moins d'un an d'ancienneté dans la profession, copie du PV du Conseil de l'Ordre mentionnant son inscription au Barreau

# Le Congé Paternité

## 1. Durée : quel que soit le statut (collaborateur, individuel ou associé)



- ❖ Naissance simple : **25 jours**
- ❖ Naissance multiple : **32 jours**

Le congé doit impérativement débuter le jour de la naissance avec une période obligatoire de 7 jours débutant à la naissance et 18 à 25 jours devant être pris dans les 6 mois suivant la naissance avec possibilité de fractionnement en 3 périodes d'au moins 5 jours.

## 2. Prestations :



- ❖ IJ versées par la CPAM (condition de durée d'affiliation de 6 mois et de durée d'arrêt de travail minimum avant l'accouchement) = **64,52 €** par jour
- ❖ Forfait Naissance LPA de **460 €** versé à la naissance sous réserve que le(a) conjoint(e) n'exerce aucune activité professionnelle

# Le Congé Paternité



## LES DEMARCHES

### 1. Pour les prestations Sécurité Sociale

Remplir l'attestation sur l'honneur, et joindre les justificatifs suivants à votre caisse d'assurance maladie :

- copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille mis à jour ou copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par le père ;
- ou copie de l'acte d'enfant né sans vie et un certificat médical d'accouchement d'un enfant né sans vie.
- Si vous n'êtes pas le père, vous devez joindre également un extrait d'acte de mariage, ou une copie du PACS, ou un certificat de vie commune, ou une attestation sur l'honneur de vie maritale cosignée par la mère.

### 2. Pour le forfait naissance LPA

**Délai de déclaration** de la naissance de l'enfant pour percevoir le forfait = **2 mois** à compter de la date d'accouchement.

Il revient à l'avocat de remplir et retourner le formulaire idoine téléchargeable sur le site LPA : <http://www.laprevoyance.org>

**uniquement et directement à :**

- Par mail** : [lpa.presta.prev@generation.fr](mailto:lpa.presta.prev@generation.fr)
- Par courrier** : La Prévoyance des Avocats – Génération - 29080 QUIMPER cedex 09

Accompagné des pièces suivantes :

- Copie de la pièce d'identité valide de l'avocat
- RIB
- Pour l'avocat ayant moins d'un an d'ancienneté dans la profession, copie du PV du Conseil de l'Ordre mentionnant son inscription au Barreau

# Le Congé Adoption

## 1. Durée : quel que soit le statut (collaborateur, individuel ou associé) En fonction du nombre d'enfants adoptés et du nombre d'enfants dans le foyer



- ❖ Adoption d'un enfant : 12 semaines (84 jours) max
- ❖ Adoption d'un enfant portant à 3 ou plus le nombre d'enfants dans le foyer : 19 semaines et 3 jours (136 jours) max
- ❖ Adoption de deux enfants : 25 semaines et 3 jours (178 jours) max
- ❖ Adoption de 3 enfants : 34 semaines et 3 jours (241 jours) max

## 2. Prestations :

- ❖ IJ versées par la CPAM (condition de durée d'affiliation de 6 mois) = **64,52 €** par jour
- ❖ Forfait Adoption LPA de **460 €** versé à l'arrivée de l'enfant au foyer sous réserve que le(a) conjoint(e) de l'avocat(e) n'exerce aucune activité professionnelle

# Le Congé Adoption

## LES DEMARCHES

### 1. Pour les prestations Sécurité Sociale

Remplir l'attestation sur l'honneur, et joindre les justificatifs suivants à votre caisse d'assurance maladie :

- copie du jugement d'adoption
- Copie de la pièce d'identité de l'assuré en cours de validité

### 2. Pour le forfait adoption LPA

**Délai de déclaration** de l'adoption de l'enfant pour percevoir le forfait = **2 mois** à compter de la date de l'arrivée au foyer de l'enfant.

Remplir et retourner le formulaire téléchargeable sur le site LPA : <http://www.laprevoyance.org> **uniquement et directement à :**

- Par mail :** [lpa.presta.prev@generation.fr](mailto:lpa.presta.prev@generation.fr)
- Par courrier :** La Prévoyance des Avocats – Génération - 29080 QUIMPER cedex 09

# La Parentalité et la CPAM

Obligation de 6 mois de cotisation URSSAF pour bénéficier des prestations.

Attention si revenu d'activité annuel moyen est inférieur à 10% du PASS (47 100 € en 2025), les prestations sont réduites :

- Indemnité journalière = 6,452 €
- Allocation forfaitaire repos maternel = 392,50 €

# La Parentalité et les collaborateurs



## Naissance et adoption = suspension de collaboration libérale (article 14-5... RIN)

### **Naissance :**

- Collaborateur = 25 jours calendaires
  - Collaboratrice = 16 semaines minimum
- Durée majorée si grossesse multiple

### **Adoption :**

Collaborateur / collaboratrice = 12 à 34 semaines en fonction du nombre d'enfants adoptés et au foyer.  
Début de la suspension = arrivée de(s) enfant(s) au foyer

### **Naissance / Adoption :**

- délai de prévenance vis-à-vis du cabinet collaborant = 1 mois
- maintien de la rétrocession sous déduction des Indemnités journalières CPAM  
**Attention** : les allocations forfaitaires (allocation repos maternel, forfait accouchement / naissance / adoption LPA) ne sont pas à reverser au cabinet

Une adresse importante du CNB : [collab-maternite@cnb.avocat.fr](mailto:collab-maternite@cnb.avocat.fr)

Pour toute question concernant l'exécution du contrat de collaboration ou d'éventuels problèmes rencontrés avec la CPAM.

# Les coordonnées de LPA

- Pour les prestations :

[lpa.presta.prev@generation.fr](mailto:lpa.presta.prev@generation.fr)

La Prévoyance des Avocats – Génération 20080 QUIMPER  
cedex 09

- Pour l'association :

[lpa@prevoyancedesavocats.fr](mailto:lpa@prevoyancedesavocats.fr) tel : 01 75 43 45 17

## **Ecrire au Président de LPA :**

La Prévoyance des Avocats - 12 place Dauphine 75001 PARIS

## **Ecrire au Pdt délégué de LPA :**

La Prévoyance des Avocats – 14 boulevard de Sébastopol 75004 PARIS